

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL Du 13 DECEMBRE 2018

**Président de séance :** Magali MIRTAIN, Maire

**Convocation envoyée le :** 07 décembre 2018

**Convocation affichée le :** 07 décembre 2018

**Heure début séance figurant sur la convocation :** 20h30

**Heure début de séance :** 20h30

**Heure fin de séance :** 21h46

**Nombre d'élus en exercice :** 27

**Nombre d'élus participant au vote :** 25

**Etaient Présents :**

Magali MIRTAIN, Henri AMIGUES, Josette COTS, Jean-Claude LOUPIAC, Danièle SUDRIE, Nathalie CHACON, Michel MARTINEZ, Françoise LOPEZ, Michèle MARTINI, Jean GARCIA, Claude MAUREL, Laurent EBERLE, Nathalie GIRARD, Agnieszka DUROSIER, Grégory MIRTAIN, Dominique BACLE, Sylviane COUZINET, Stéphane BOULADE, Gérard GUERCI, Diane ESQUERRE, Loïc COUERE

**Retards :**

Laurent EBERLE arrivé à 20h42

DUROSIER Agnieszka arrivée à 20h52

**Absents :** Maryse LAHANA, Sophie LATRON RUIZ

**Pouvoirs :**

Pierre MORETTI à Magali MIRTAIN

Gabriel LASKAWIEC à Henri AMIGUES

Josette SANCHEZ à Josette COTS

Denis FERMANEL à Michel MARTINEZ

*Grégory MIRTAIN est élu secrétaire de séance.*

La séance du conseil municipal est publique.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est procédé à la vérification du quorum. Il est atteint.

modèle lyonnais » en Haute-Garonne en votant notre soutien à un Conseil départemental fort, continuant d'agir dans son périmètre géographique actuel, et soucieux de l'avenir de tous les territoires.

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Article 1 : SOUHAITE le maintien du Conseil départemental de la Haute-Garonne dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale.

Article 2 : MANIFESTE son opposition à transposer « le modèle lyonnais » en Haute-Garonne.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour : 25 Contre : 0**

**• CHARTE D'ENGAGEMENT VILLES ET TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »**

*Rapporteur : Magali MIRTAIN*

Les perturbateurs endocriniens (EDC) sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants.

L'Organisation mondiale de la Santé, le Programme général des Nations Unies pour l'Environnement ainsi que le programme d'action générale de l'Union européenne pour l'environnement considèrent les Perturbateurs endocriniens comme une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution.

Considérant que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens, la commune de Castelmaurou souhaite s'engager dans un plan d'action afin de s'inscrire dans cette démarche à l'échelle locale.

Ce plan inclus les dispositions suivantes :

- L'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires et biocides contenant des perturbateurs endocriniens ;
- La réduction de l'exposition de ces perturbateurs endocriniens dans l'alimentation ;
- L'information de la population et des professionnels de tout secteur de l'enjeu des perturbateurs endocriniens ;
- La mise en place de critère d'éco-conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et marchés publics ;
- L'information des citoyens sur l'avancement des engagements pris par la commune de Castelmaurou.

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Article 1 : S'ENGAGE à respecter les dispositions énumérées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour : 25 Contre : 0**